



COMMUNE DE SERANON
Alpes Maritimes

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

D.I.C.R.I.M.

Mairie de Séranon
4 rue de la Mairie
06750 SERANON
tel : 04.93.60.30.40
fax : 04.93.60.35.09
mairiedeseranon@orange.fr

Site internet de la Commune : www.seranon.fr



Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Les différents types de risques majeurs auxquels chacun de nous peut être exposé, sur son lieu de vie, de travail ou de vacances sont regroupés en 3 grandes familles:

- **les risques naturels** : inondation, mouvement des terrains, séisme, tempête, feux de forêts, avalanche, cyclone et éruption volcanique.
- **les risques technologiques** : d'origine anthropique, ils regroupent les risques industriels, nucléaire, transport de matières dangereuses, rupture de barrage,
- **les risques liés aux activités humaines** : transport (accident de chemin de fer, chute d'aéronef), risques sanitaires.

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- **une faible fréquence** : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes,
- **une énorme gravité** : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et aux personnes.

Ces risques dits majeurs ne doivent pas faire oublier les risques de la vie quotidienne (accidents domestiques ou de la route), ceux liés aux conflits (guerres, attentats...) ou aux mouvements sociaux (émeutes,...) non traités dans ce dossier.

Numéros d'urgence :

Mairie de Séranon : 04.93.60.30.40

Adresse mail : mairiedeseranon@orange.fr

Pompiers : 18

SAMU : 15 ou 112

Gendarmerie : 17

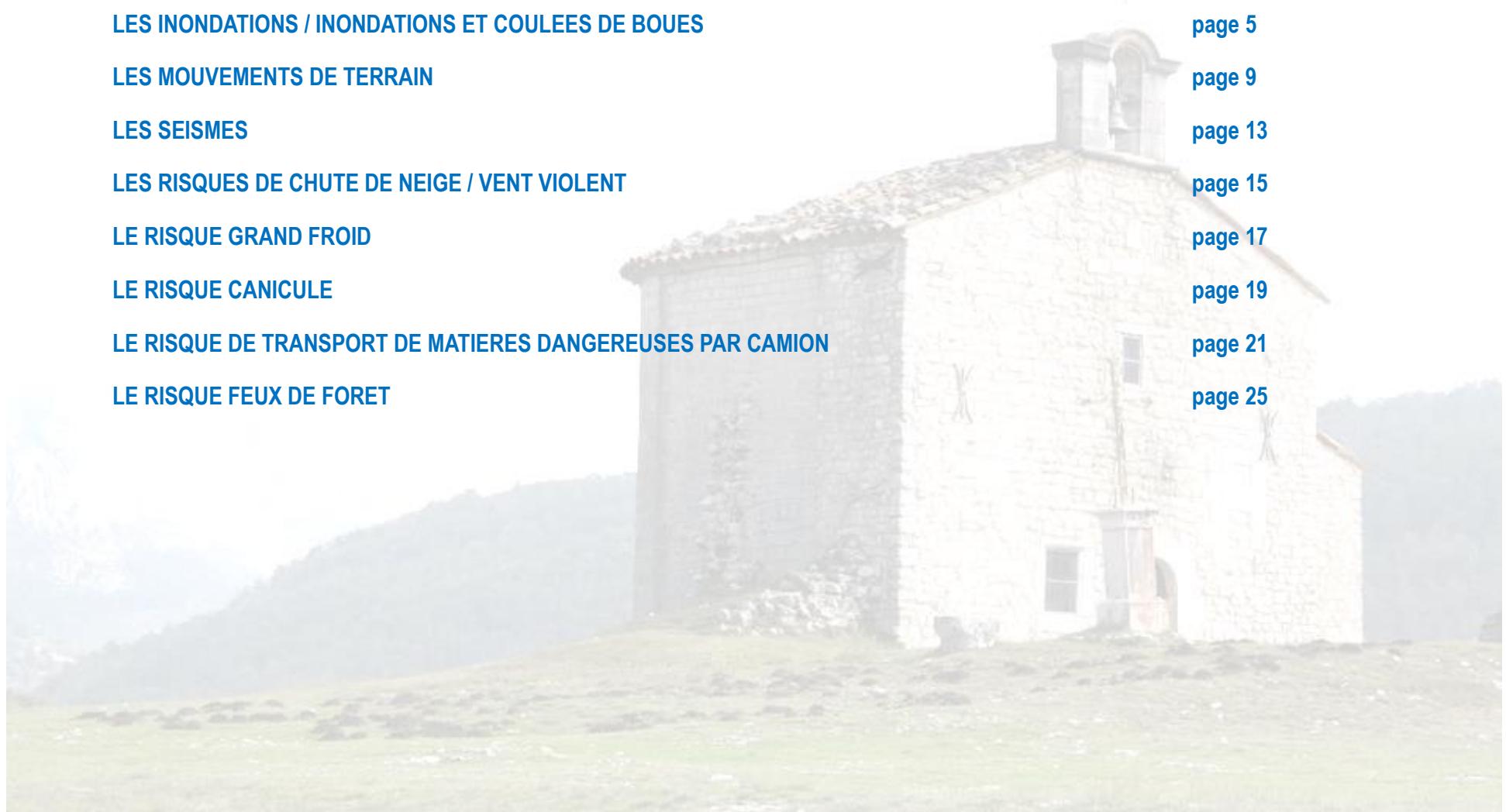
Gendarmerie de Séranon : 04.93.60.30.01

DANS TOUS LES CAS :



SOMMAIRE

LES INONDATIONS / INONDATIONS ET COULEES DE BOUES	page 5
LES MOUVEMENTS DE TERRAIN	page 9
LES SEISMES	page 13
LES RISQUES DE CHUTE DE NEIGE / VENT VIOLENT	page 15
LE RISQUE GRAND FROID	page 17
LE RISQUE CANICULE	page 19
LE RISQUE DE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES PAR CAMION	page 21
LE RISQUE FEUX DE FORET	page 25





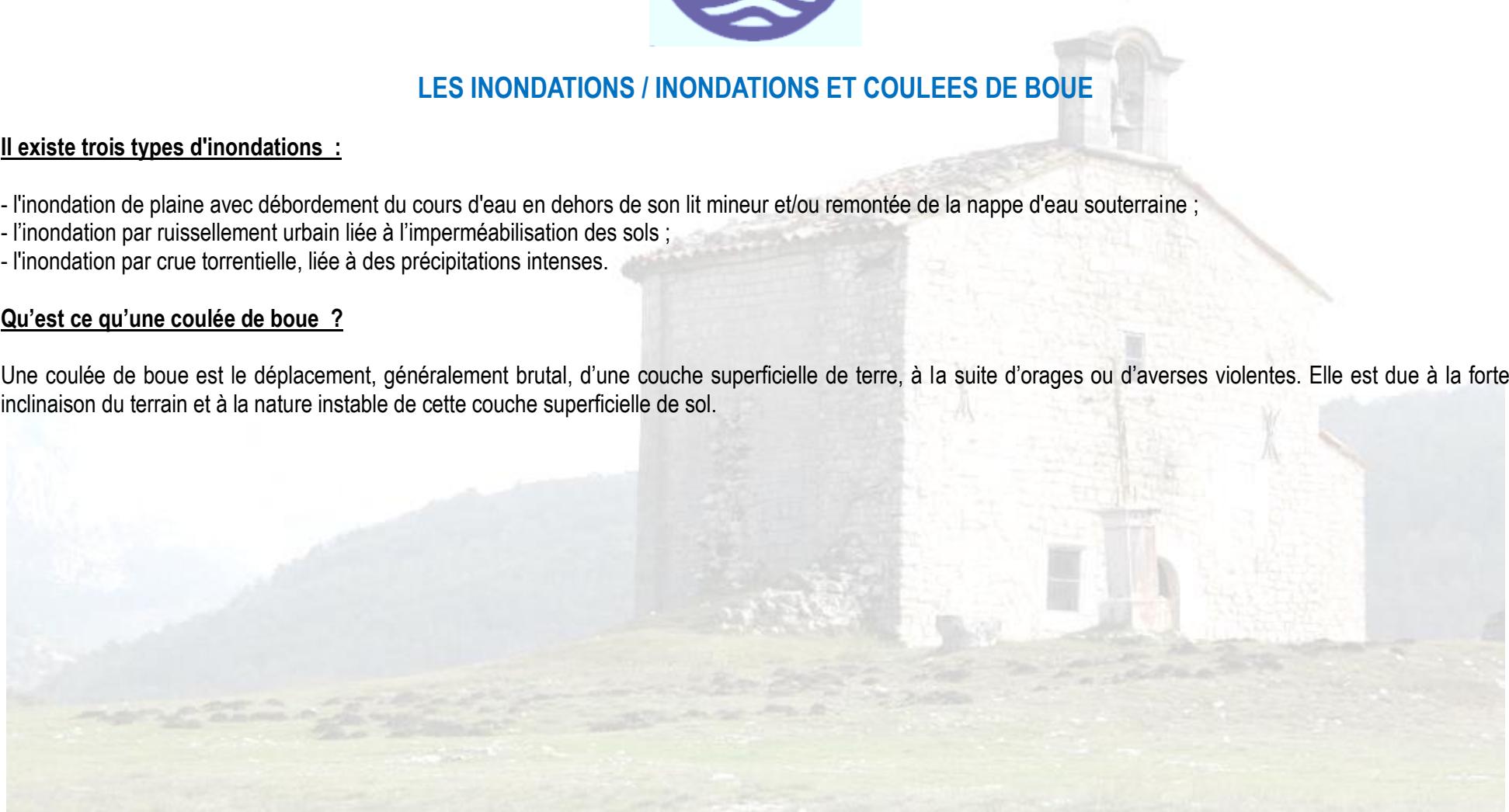
LES INONDATIONS / INONDATIONS ET COULEES DE BOUE

Il existe trois types d'inondations :

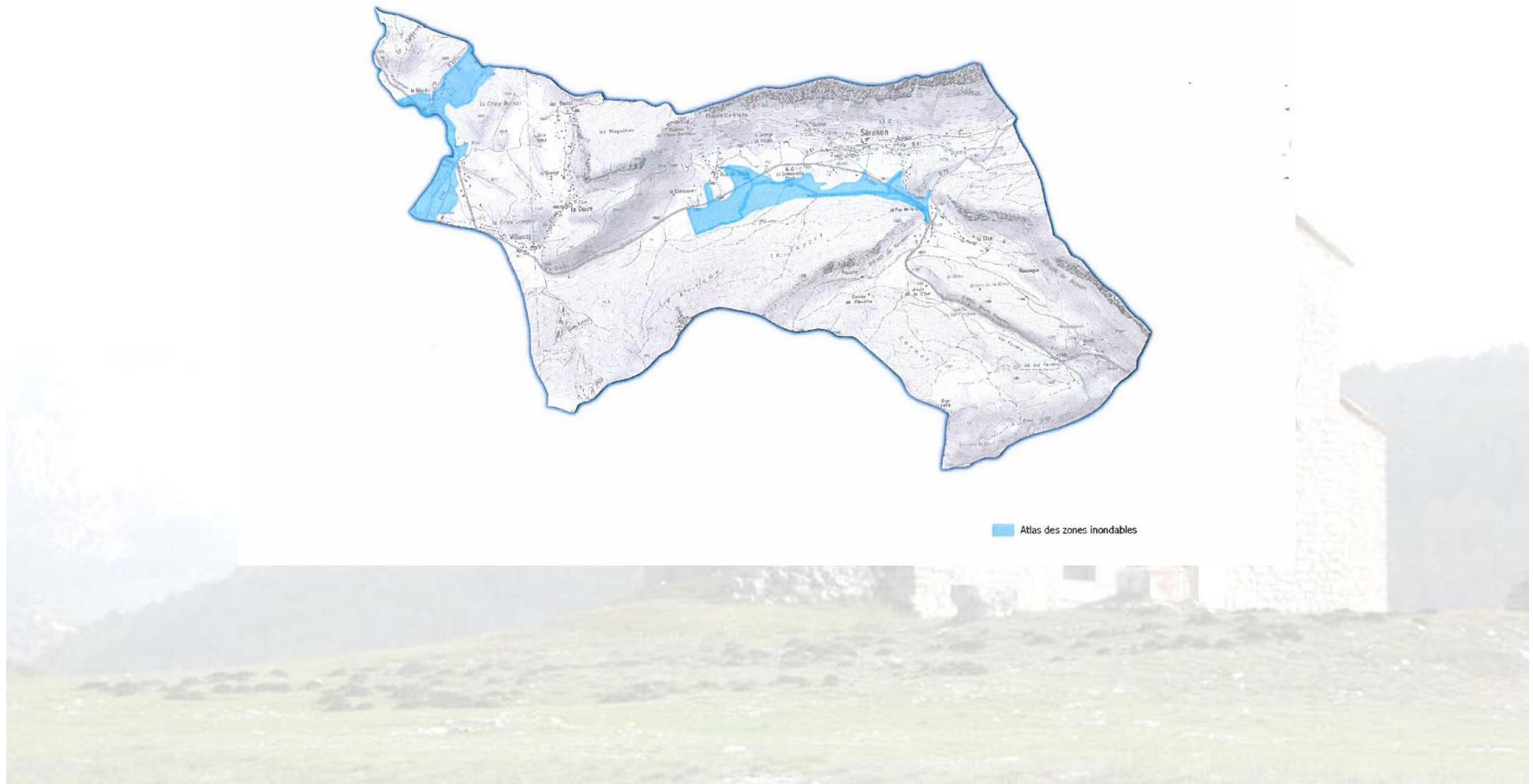
- l'inondation de plaine avec débordement du cours d'eau en dehors de son lit mineur et/ou remontée de la nappe d'eau souterraine ;
- l'inondation par ruissellement urbain liée à l'imperméabilisation des sols ;
- l'inondation par crue torrentielle, liée à des précipitations intenses.

Qu'est ce qu'une coulée de boue ?

Une coulée de boue est le déplacement, généralement brutal, d'une couche superficielle de terre, à la suite d'orages ou d'averses violentes. Elle est due à la forte倾inclusion du terrain et à la nature instable de cette couche superficielle de sol.



Carte d'informations sur le risque inondation



QUE DOIT-ON FAIRE ?

AVANT

- S'informer sur le risque, sa fréquence et son importance

PENDANT

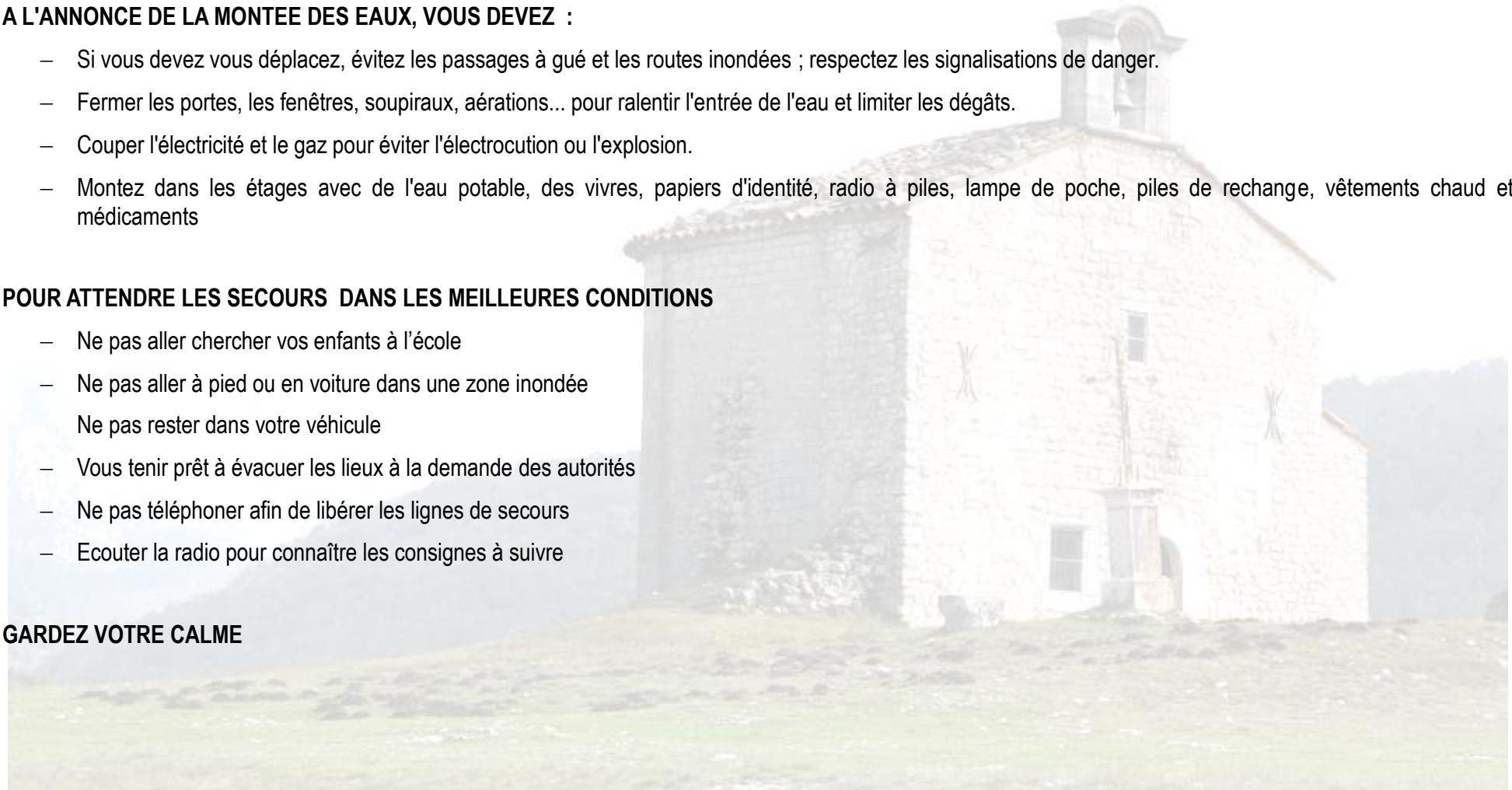
A L'ANNONCE DE LA MONTEE DES EAUX, VOUS DEVEZ :

- Si vous devez vous déplacez, évitez les passages à gué et les routes inondées ; respectez les signalisations de danger.
- Fermer les portes, les fenêtres, soupiraux, aérations... pour ralentir l'entrée de l'eau et limiter les dégâts.
- Couper l'électricité et le gaz pour éviter l'électrocution ou l'explosion.
- Montez dans les étages avec de l'eau potable, des vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chaud et médicaments

POUR ATTENDRE LES SECOURS DANS LES MEILLEURES CONDITIONS

- Ne pas aller chercher vos enfants à l'école
- Ne pas aller à pied ou en voiture dans une zone inondée
- Ne pas rester dans votre véhicule
- Vous tenir prêt à évacuer les lieux à la demande des autorités
- Ne pas téléphoner afin de libérer les lignes de secours
- Ecouter la radio pour connaître les consignes à suivre

GARDEZ VOTRE CALME



APRES

- S'assurer que l'eau du robinet est potable
- Aérer et désinfecter les pièces
- Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche
- Chauffer dès que possible
- Faire l'inventaire des dommages
- Informer les autorités
- Se mettre à disposition des secours





LES MOUVEMENTS DE TERRAIN

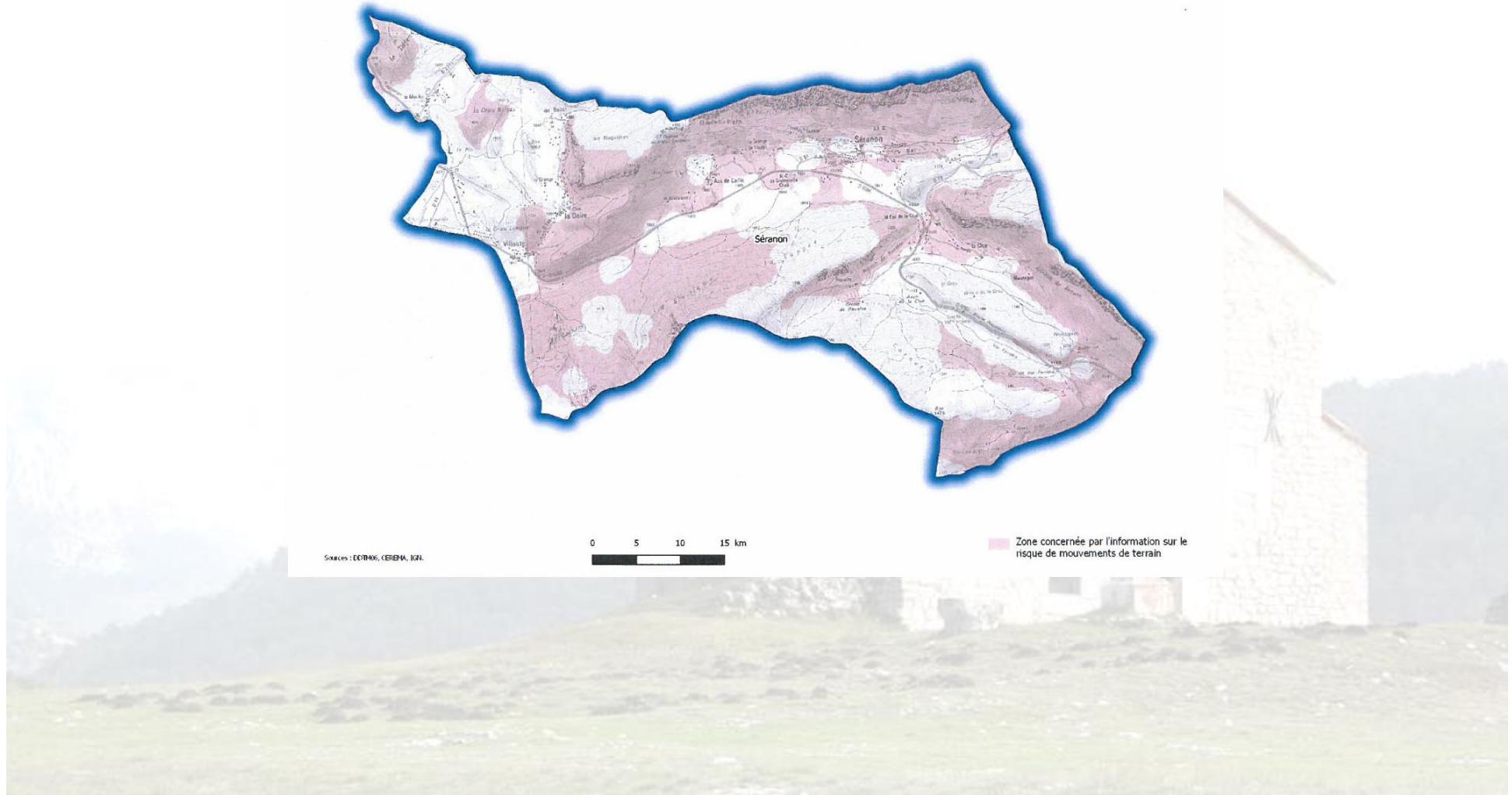
Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol sous l'effet d'influences naturelles (agent d'érosion, pesanteur, séisme...) ou humaines (exploitation de matériaux, déboisement, terrassement...)

On distingue :

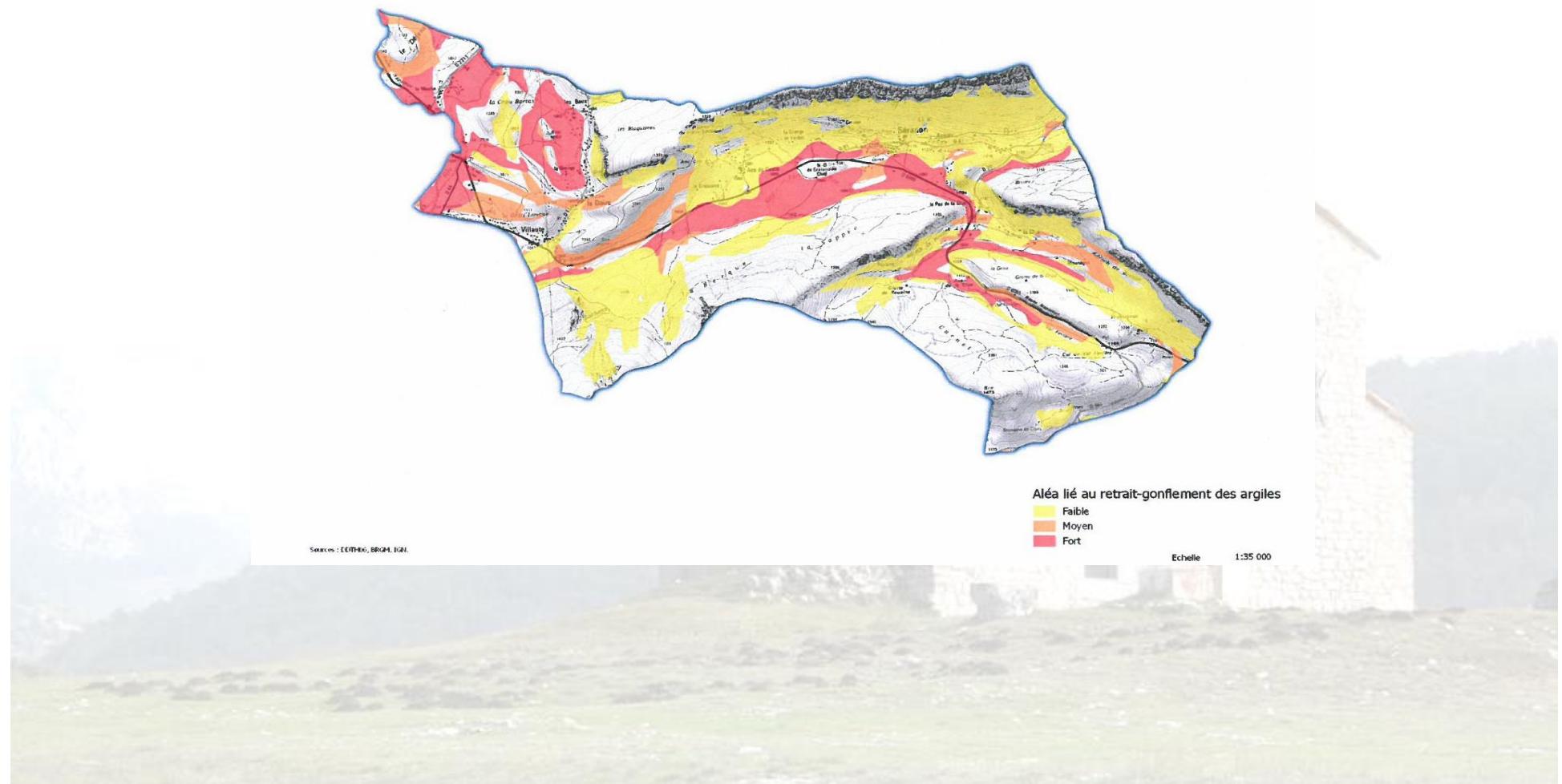
- les mouvements lents et continus entraînant une déformation progressive des terrains, pas toujours perceptible par l'homme. Ils regroupent les affaissements, les tassements, les glissements, le retrait-gonflement des argiles.
- les mouvements rapides se propageant de manière brutale et soudaine. Ils regroupent les effondrements liés à la présence de cavités souterraines (carrières ou ouvrages souterrains), les chutes de pierre et de blocs, les éboulements et les coulées boueuses.



Carte d'informations sur le risque mouvement de terrain



Carte d'information sur l'aléa retrait-gonflement des argiles



QUE DOIT-ON FAIRE ?

AVANT

- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde

PENDANT

- Fuir latéralement
- Ne pas revenir sur ses passages
- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé
- Abritez-vous sous un meuble solide éloigné des fenêtres

APRES

- Evaluer les dégâts et les dangers
- Informer les autorités
- Se mettre à disposition des secours





SEISME

Un **séisme** (ou tremblement de terre) correspond à une **fracturation** (processus tectonique aboutissant à la formation de fractures des roches en profondeur), **le long d'une faille généralement préexistante**. Cette rupture s'accompagne d'une libération soudaine d'une grande quantité d'énergie qui se traduit en surface par des vibrations plus ou moins importantes du sol.

Les vibrations du sol peuvent induire des mouvements de terrain ou la liquéfaction des sols et provoquer également des raz de marée ou tsunamis si leur origine est sous-marine.

Le zonage sismique de la France est composé de 5 niveaux :

- zone 1 : sismicité très faible
- zone 2 : sismicité faible
- zone 3 : sismicité modérée
- zone 4 : sismicité moyenne
- zone 5 : sismicité forte

La commune de Séranon se situe en Zone 4 : sismicité moyenne

QUE DOIT-ON FAIRE ?

AVANT

- Diagnostiquer la résistance aux séismes de votre bâtiment et le renforcer si nécessaires
- Repérer les points de coupure du gaz, eau, et électricité
- Fixer les appareils et les meubles lourds

- Préparer un plan de regroupement familial

PENDANT

A L'INTERIEUR

- Protégez-vous la tête avec les bras
- Abritez-vous sous un meuble solide
- Mettez-vous près d'un gros mur, d'une colonne porteuse
- Eloignez-vous des fenêtres
- Si vous êtes en voiture : restez-y

A L'EXTERIEUR

- Eloignez-vous des bâtiments, pylônes, arbres, ponts...

APRES

- Après la première secousse, se méfier des répliques
- Evacuez les bâtiments et n'y retournez pas.
- Ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre
- Si l'on est sous les décombres, garder son calme et signaler sa présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation...)
- Ecoutez la radio
- Respectez les consignes des autorités





RISQUE DE CHUTE DE NEIGE / VENT VIOLENT

Les chutes de neige (et le verglas) de même que le vent violent peuvent perturber les réseaux routiers. Ils peuvent également être à l'origine de coupures d'électricité

On parle de vent violent dès lors que sa vitesse atteint 80 km/h, et 100 km/h en rafales à l'intérieur des terres. Les principaux dégâts engendrés par les vents violents sont les toitures et cheminées endommagées, des arbres arrachés...

Vigilance météorologiques

4 niveaux de vigilance croissants identifiés :

VERT
JAUNE
ORANGE
ROUGE

QUE DOIT-ON FAIRE ?

Consultez régulièrement les bulletins d'alerte météorologiques sur le site de Météo France <http://www.meteofrance.com/accueil>



VENT VIOLENT

Si votre département est ORANGE

Limitez vos déplacements
Prenez garde aux chutes d'arbres ou d'objets
N'intervenez pas sur les toitures
Rangez les objets exposés au vent
Ne vous promenez pas en Forêt
Ne touchez pas les fils électriques tombés aux sols

Si votre département est ROUGE

Restez chez vous et évitez toute activité extérieure

Si vous devez vous déplacer, soyez très prudent. Empruntez les grands axes de circulation
Prenez les précautions qui s'imposent face aux conséquences d'un vent violent et n'intervenez surtout pas sur les toitures

NEIGE/VERGLAS

Si votre département est ORANGE

Soyez très prudent et vigilant si vous devez absolument vous déplacer.
Renseignez-vous sur les conditions de circulation.

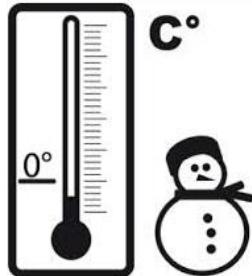
Respectez les conditions de circulation et déviations. Prévoyez un équipement minimum en cas d'immobilisation prolongée.
Facilitez le passage des engins de déneigement, ne stationner pas sur les voies de circulation

Si votre département est ROUGE

Restez chez vous et n'entreprenez aucun déplacement.
Si vous devez vous déplacer :

Signalez votre départ et la destination à des proches,
Munissez-vous d'équipements spéciaux et du matériel en cas d'immobilisation prolongée,
Ne quittez votre véhicule que sur sollicitation des sauveteurs.





RISQUE GRAND FROID

Une vague de froid est un épisode de **temps froid caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique**. L'épisode dure au moins deux jours. Les températures atteignent des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières de la région concernée.

Le plan grand froid est un dispositif qui s'accompagne d'une procédure de veille (du 1^{er} décembre au 31 mars de l'année suivante) et consigne les bonnes pratiques pour prévenir des dangers d'une période de froid prolongée.

Il se découpe en trois niveaux :

- niveau 1 (temps froid) : qui correspond à un niveau de vigilance modéré. La température ressentie minimale du jour est comprise entre -5°C et -10°C.
- niveau 2 (grand froid) : lorsque la température ressentie minimale du jour est comprise entre -10° C et -18° C.
- niveau3 (froid extrême) : lorsque la température minimale du jour est inférieure à -18° C. Ce niveau correspond à un niveau de crise exceptionnel.

QUE DOIT-ON FAIRE ?

AVANT

- Préparer l'équipement nécessaire (médicaments, papiers d'identité, lampe de poche etc.),
- Afin de prévenir les intoxications au monoxyde de carbone, vérifier le bon état de marche de son installation de chauffage, ne pas boucher les aérations et en cas d'utilisation de groupes électrogènes, veiller à respecter les consignes d'utilisation et à les placer à l'extérieur du bâtiment.
- Se faire connaître auprès des services municipaux
- Prévoir de l'eau et des produits alimentaires ne nécessitant pas de cuisson (risque de gel des canalisations ou de coupure d'électricité).

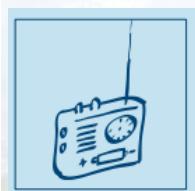
PENDANT

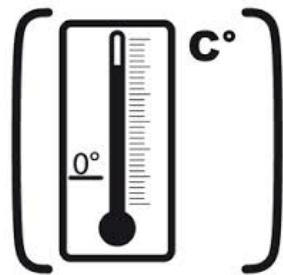
- Couvrir particulièrement les parties de son corps qui perdent de la chaleur : tête, cou, mains et pieds.
- Se couvrir le nez et la bouche avec un cache-nez pour respirer de l'air moins froid.
- Mettre plusieurs couches de vêtements, plus un coupe-vent imperméable.
- Eviter de sortir le soir car il fait encore plus froid.
- Mettre de bonnes chaussures pour éviter les chutes sur un sol glissant.
- Se nourrir convenablement et ne pas boire d'alcool car cela ne réchauffe pas.

APRES

Pour les personnes âgées

- Si vous vous sentez fatigué, ne pas hésiter à voir votre médecin traitant.
- En cas d'urgence, appeler le centre 15 (SAMU).





RISQUE CANICULE

La canicule se définit comme un niveau de très fortes chaleurs le jour et la nuit pendant au moins 3 jours consécutifs. La définition de canicule repose donc sur deux paramètres : la chaleur et la durée.

4 niveaux de vigilance :

Niveau 1 : veille saisonnière

Niveau 2 : avertissement « chaleur »

Niveau 3 : avertissement « canicule »

Niveau 4 : mobilisation maximale



QUE DOIT-ON FAIRE ?

AVANT

- Se faire connaître auprès des services municipaux.
- S'organiser avec les membres de sa famille, ses voisins pour rester en contact tous les jours avec les personnes âgées, isolées ou fragiles.

PENDANT

- Boire beaucoup d'eau

- Ne pas consommer d'alcool ou de boisson trop sucrée
- Porter des vêtements légers amples, et clairs, sans oublier un chapeau quand on est à l'extérieur
- Ne pas faire d'efforts physiques intenses
- Passer plusieurs fois par jour dans un endroit frais ou climatisé
- Maintenir sa maison à l'abri de la chaleur
- Ne pas sortir aux heures les plus chaudes de la journée (11h-21h)
- En cas d'urgence, appeler le 15 (SAMU)

APRES

- Pour les personnes vulnérables, si l'on ressent le moindre inconfort, ne pas hésiter à demander de l'aide à ses voisins et, si nécessaire, à contacter son médecin traitant ou le SAMU (15)



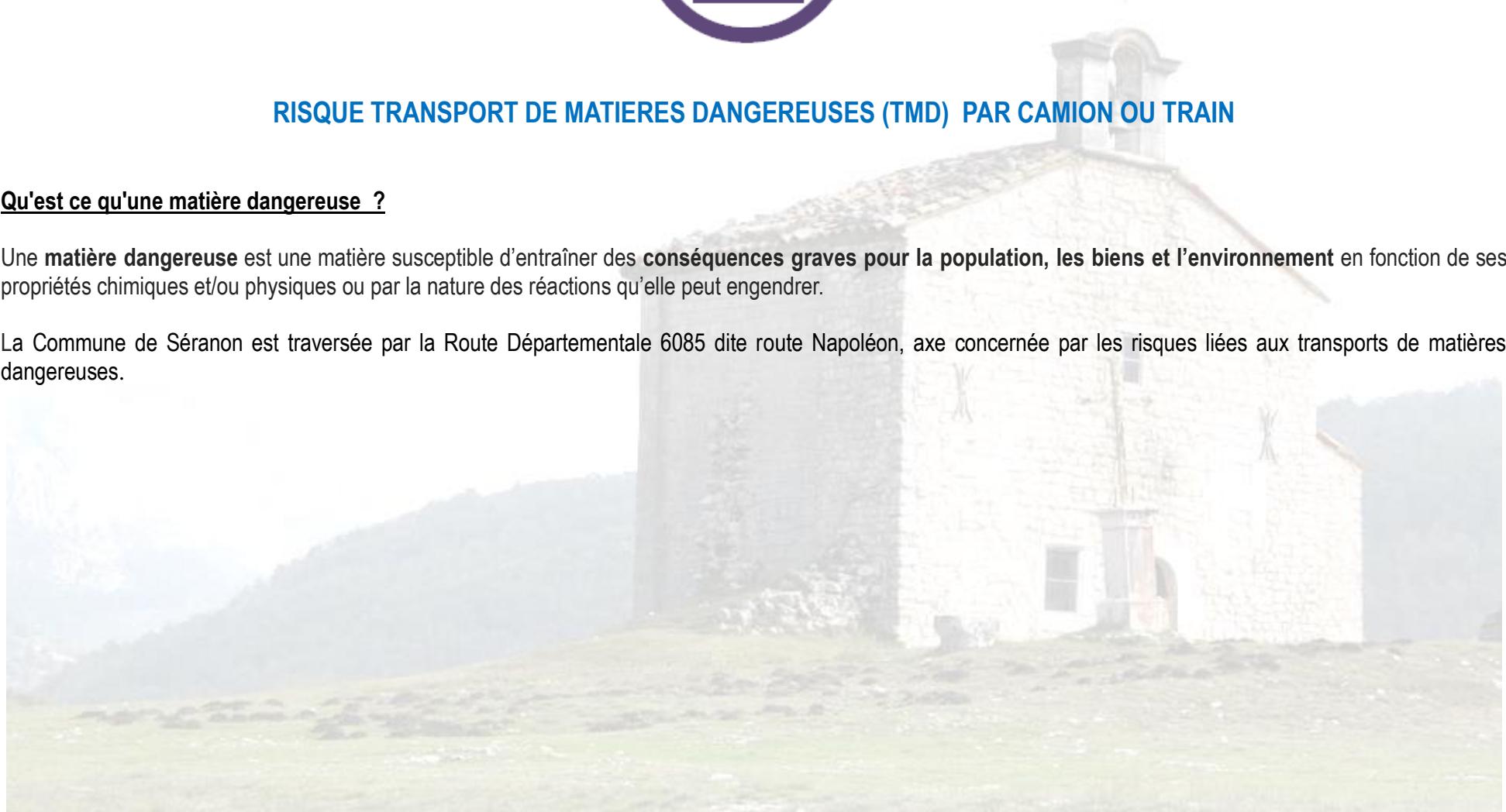


RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES (TMD) PAR CAMION OU TRAIN

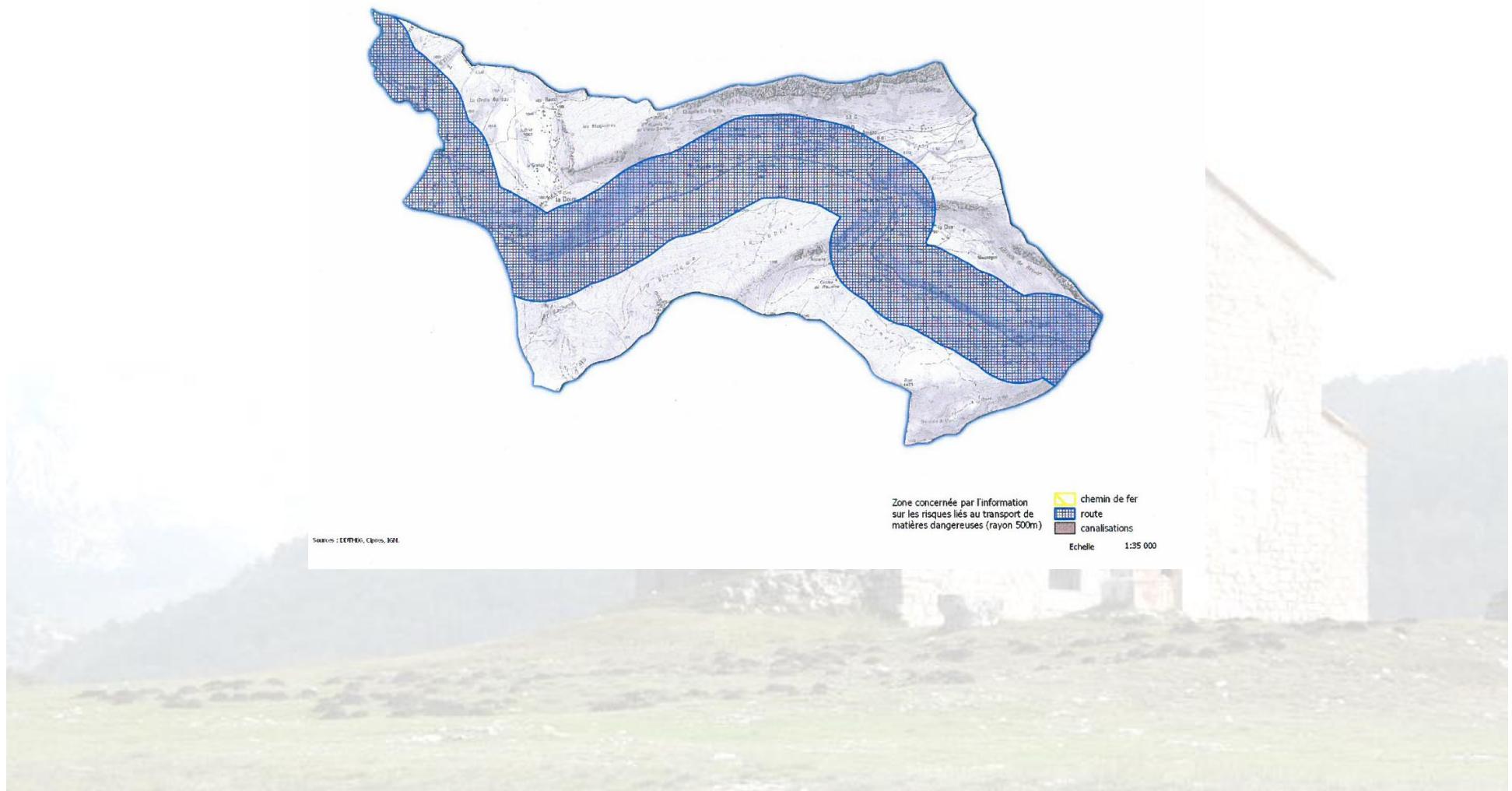
Qu'est ce qu'une matière dangereuse ?

Une **matière dangereuse** est une matière susceptible d'entraîner des **conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement** en fonction de ses propriétés chimiques et/ou physiques ou par la nature des réactions qu'elle peut engendrer.

La Commune de Séranon est traversée par la Route Départementale 6085 dite route Napoléon, axe concernée par les risques liées aux transports de matières dangereuses.



Carte d'informations sur le risque de transport de matières dangereuses



LES MESURES DE PREVENTION

Savoir identifier les principaux symboles de danger.

Matière explosive	Gaz	Matière toxique	Matière radioactive
Matière inflammable	Matière dangereuses – divers	Matière corrosive	Matière comburante ou peroxyde organique

QUE DOIT-ON FAIRE ?

AVANT

- Savoir identifier un convoi de matières dangereuses : les panneaux et pictogrammes apposés sur les unités de transport permettent d'identifier le ou les risques par la ou les matières transportées

PENDANT

- Si l'on est témoin d'un accident TMD

* Se protéger : pour éviter un sur-accident, baliser les lieux du sinistre avec une signalisation appropriée et faire éloigner les personnes à proximité.

* Ne pas fumer

* Donner l'alerte aux pompiers (18 et 112) et à la police ou gendarmerie (17)

- dans le message d'alerte, préciser si possible :

* le lieu exact (commune, nom de la voie, point kilométrique etc.)

* le moyen de transport (poids-lourd, train etc.)

* la présence ou non de victimes

* la nature du sinistre : feu, explosion, fuite, écoulement etc.)

* le cas échéant, le n° du produit et le code danger

- En cas de fuite du produit

* ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit (en cas de contact : se laver et se changer si possible)

* quitter la zone de l'accident : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique

* rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner

* dans tous les cas : se conformer aux consignes de sécurité diffusées par les services de secours.

APRES

- Si vous vous êtes mis à l'abri, aérer le local à la fin de l'alerte diffusée à la radio.





LES FEUX DE FORET

Qu'est-ce qu'un feu de forêt ?

Un feu de forêt est un incendie qui se propage sur une surface d'au moins 1 hectare de forêt ou de lande.

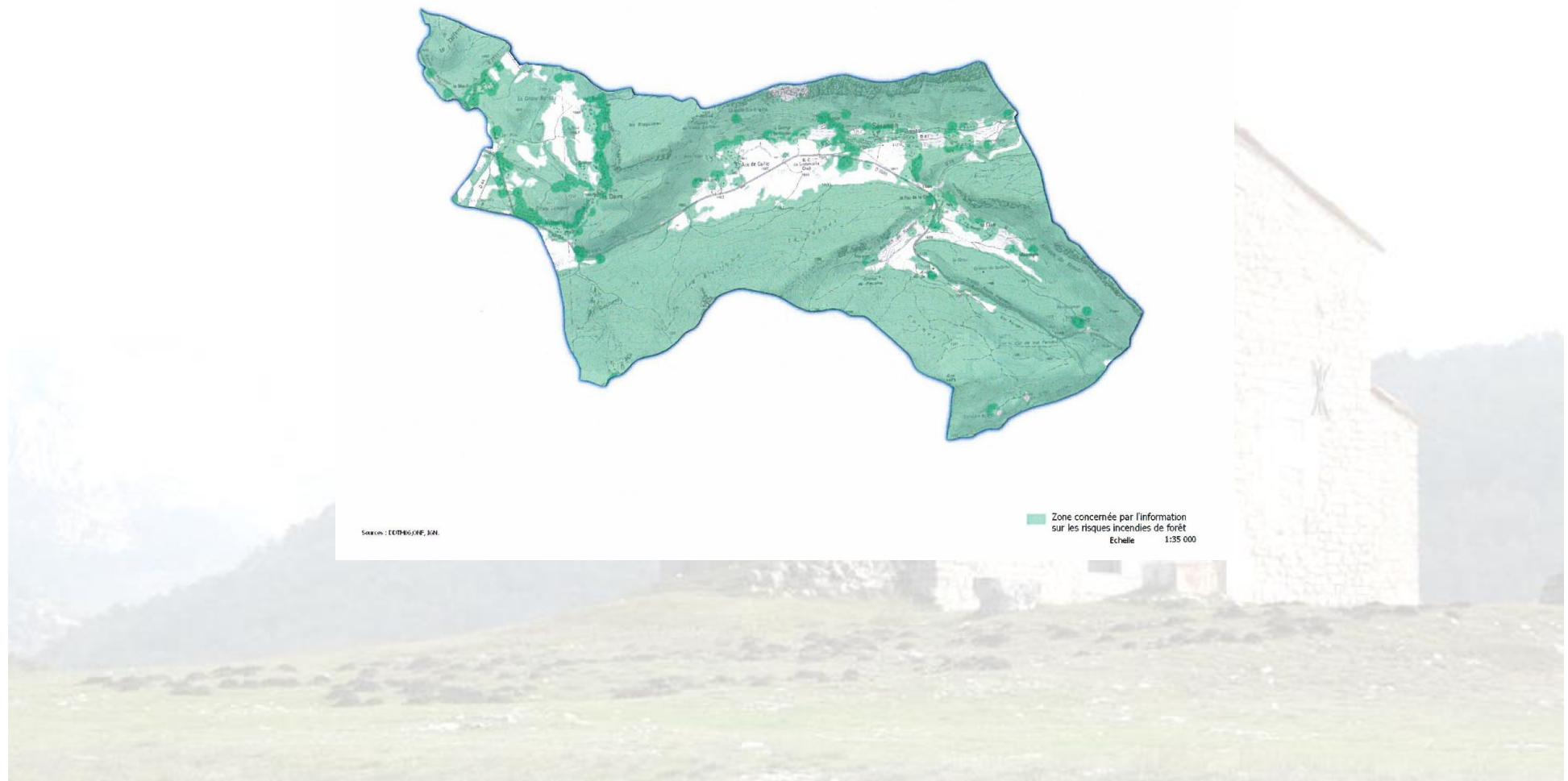
Pour se déclencher et progresser, le feu a besoin de trois conditions :

- ✓ Une source de chaleur (flamme, étincelle, point chaud) : très souvent l'homme est à l'origine du départ de feux par imprudence, malveillance ou accident.
- ✓ Un apport d'oxygène : le vent accroît rapidement le phénomène en favorisant l'apport d'oxygène.
- ✓ Un combustible : le risque de feu est lié à l'état de la végétation (densité, teneur en eau,....).

L'action de l'homme (entretien de l'espace, pénétration dans les boisements, points d'eau, délais d'alerte, moyens d'intervention) joue un rôle déterminant dans le développement d'un feu de forêt.



Carte d'informations sur le risque feu de forêt



QUE DOIT-ON FAIRE ?

AVANT

Repérer les chemins d'évacuation, les abris,....

Débroussailler régulièrement les abords des résidences.

Vérifier l'état des fermetures et de la toiture.

Prévoir des moyens de lutte contre l'incendie : points d'eau, matériel d'arrosage,...

Aménager des zones « coupe-feu » dans les massifs importants.

PENDANT

Appelez les pompiers au 18 ou au 112.

Attaquez le feu si c'est possible.

Recherchez un abri et signalez votre présence.

Fuyez si vous n'avez pas d'abri en utilisant les voiries existantes et perpendiculairement au vent

Respirez au travers d'un chiffon humide.

Ne sortez pas de votre véhicule et isolez-le de la végétation et manifestez-vous (klaxon, feux de détresses...)

Dans un bâtiment

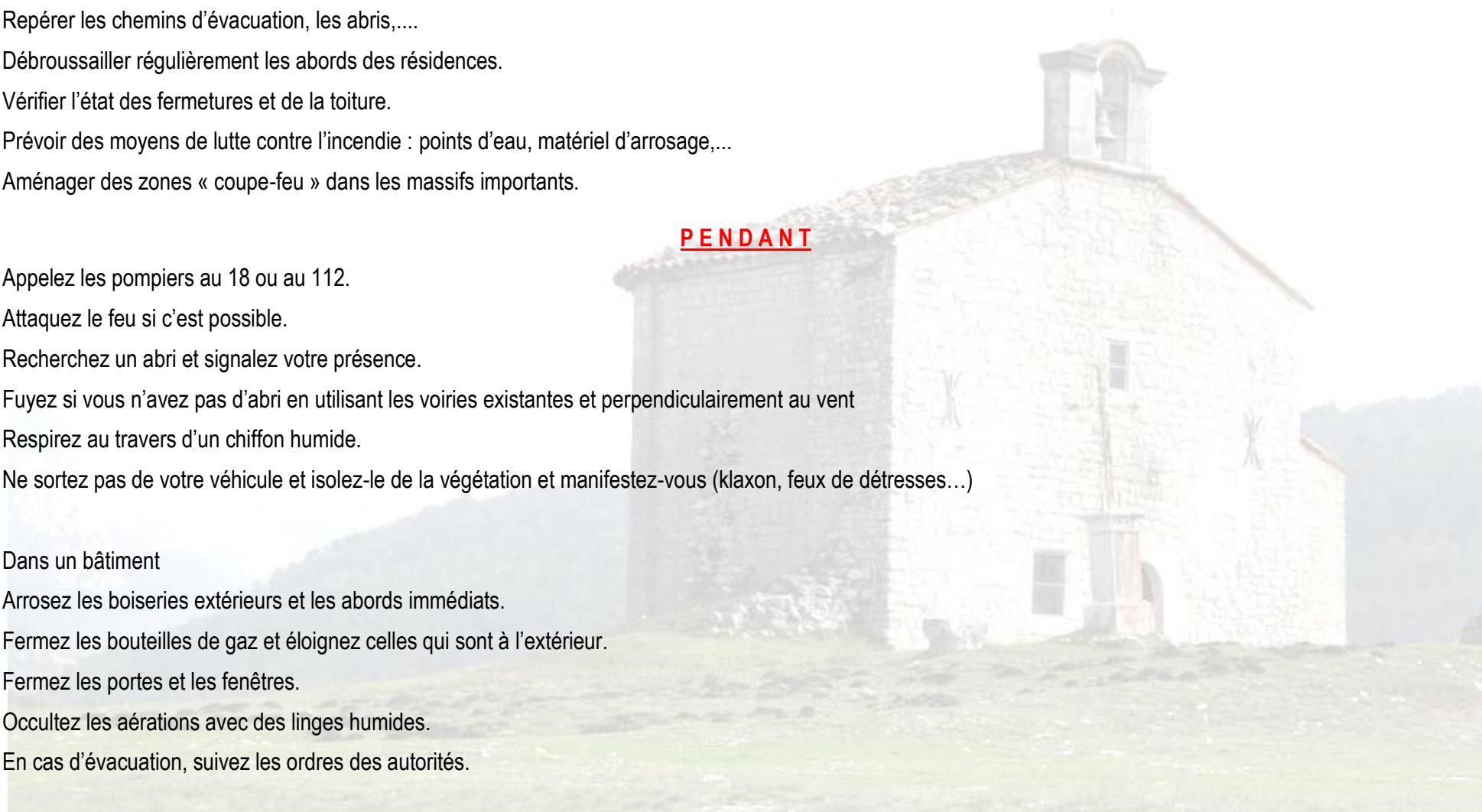
Arrosez les boiseries extérieures et les abords immédiats.

Fermez les bouteilles de gaz et éloignez celles qui sont à l'extérieur.

Fermez les portes et les fenêtres.

Occultez les aérations avec des linges humides.

En cas d'évacuation, suivez les ordres des autorités.



APRES

Tenez-vous informés des consignes à suivre.

Attendez l'autorisation des autorités pour regagner votre domicile.

Appelez les sapeurs-pompiers si vous constatez une reprise de feu.

Protégez-vous le visage de la chaleur avec un linge mouillé

